

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 18 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

Présents : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, ARGELIES René, JOFFRE Edith, JACQUET Jean-François, ALBERT Sylvie, PLARD Geneviève, CASSAN Pierrette, ENJALBY Christiane, JAMME-SERRES Arnaud, BONHUIL-SABOT Frédéric, GIL Sandrine, LACROIX Olivier, DUIVON Stéphane, LEGRAND Mélanie, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique, SIMAEYS Julia.

Absents procurations : FARO-TAURINES Bernadette (ALBERT Sylvie), ENJERLIC Philippe (ARGELIES René), FERREIRA Sylvie (LONG Jean-Emmanuel).

Absents : LORIZ-GOMEZ Sylviane, DUMOULIN Alexandre.

Monsieur Frédéric BONHUIL-SABOT est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°3

OBJET : CABM – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE FONCTIONNEMENT PROVISOIRES 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1, L5211-3, L2121- 12, L2131-1, L2131-2,

VU le Code Général des Impôts notamment le V.1°bis et l'article 1609 nonies C,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU l'arrêté n°2019-I-1420 en date du 04 novembre 2019 portant modification des compétences de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,

VU la délibération n°104 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,

VU la délibération n°2022-12-7/3 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en date du 12 décembre 2022 relative aux montants provisoires des attributions de compensation de fonctionnement pour l'exercice 2023,

VU la délibération n°2023-06-03/36 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en date du 5 juin 2023 relative aux nouveaux montants provisoires des attributions de compensation de fonctionnement pour l'exercice 2023,

Le Conseil de gouvernance des services communs s'est tenu le 06 février 2023.

Il convient par conséquent de fixer les nouveaux montants provisoires des attributions de compensation de fonctionnement pour l'année 2023 comme suit :

Commune de Boujan sur Libron	408 525,96 €
------------------------------	--------------

Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- Approuver les nouveaux montants provisoires des attributions de compensation de Fonctionnement pour l'exercice 2023 comme repris dans le tableau ci-dessus,
- L'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les nouveaux montants provisoires des attributions de compensation de Fonctionnement pour l'exercice 2023 comme repris dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire
Gérard ABELLA

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en
Préfecture le 19/07/2023
Fait à BOUJAN SUR LIBRON
Le 19/07/2023

